

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0044**

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques

<u>Objet</u> :	Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire : désignation des représentants
-----------------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Électricité et du Gaz de la Haute-Loire devenu en 2011, Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, a été créé par arrêté préfectoral.

Composition et missions du syndicat :

- compétence obligatoire d'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergies) : 256 communes,
- compétence éclairage public : 257 communes et 18 secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E),
- compétence maintenance et entretien de l'éclairage public : 212 communes et 10 intercommunalités.

La Ville adhère à la compétence obligatoire et a conservé la compétence éclairage public et son entretien sauf sur les secteurs suivants : Ours, Mons, Taulhac et Le Riou.

La Ville doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour sa représentation au comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE les représentants de la Ville du Puy-en-Velay au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire :
 - délégué titulaire : Monsieur Jacky ROME
 - délégué suppléant : Monsieur François CHATAING

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

Pas de participation au vote : 1

Naziha BOUACHMIR

Signé le 9 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
RIVORY Joris,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril
2026